



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 21
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 10 novembre 2020

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Michelle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Maël DIONG, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX et Benoît COQUAND.

Absents excusés :

Estelle MONTES, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Estelle MARCUARD, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Guillem LEROUX,
Laetitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX.

Absents :

Anne-Cécile MERCIER

Début de la séance : 18h00

Fin de la séance : 19h19

Secrétaire : Maël DIONG

RESSOURCES HUMAINES

DL.20.097 - Délibération portant créations de postes non permanents pour un accroissement temporaire d'activité (article 3,1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) – Années 2020- 2021

Christian DUMAS expose :

Le Maire informe qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3,1°,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel, recruté en qualité d'agent contractuel, pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3,1° de la loi n° 84-53 précitée,

Considérant que les besoins recensés au sein des différents services nécessitent la création de 3 postes non permanents suivants :

Services concernés	Emplois	Missions	Taux d'emploi	Périodes
entretien	3 postes d'adjoint technique	Entretien des locaux	Temps complet	1 ^{er} décembre 2020 au 31 août 2021

Après présentation à la Commission « Finances – Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 3 novembre 2020, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de créer les postes d'agents contractuels de droit public ci-dessus énoncés, pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3,1° de la loi n° 84-53

précitée.

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'agents contractuels de droit public,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **18 NOV. 2020**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

24 NOV. 2020

Publication le : **24 NOV. 2020**

Notification le : **24 NOV. 2020**



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer**DL-20-097**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-11-24T10-11-22.00 (MI226654449)

Identifiant unique de l'acte : 045-214501694-20201117-DL-20-097-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Délibération portant créations de postes non permanents pour un accroissement temporaire d'activité (article 3.1. de la loi n.84-53 du 26 janvier 1984) années 2020-2021

Date de décision : 17/11/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuel
4.2.1. Création et transformation de poste (délibérations).

Acte : DL.20.097-RH-créations de postes non permanents pour un accroissement temporaire d'activité - années 2020-2021.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 24/11/20 à 10:11

Par LE TUMELIN Sylvie

Transmis

Date 24/11/20 à 10:11

Par LE TUMELIN Sylvie

Accusé de réception

Date 24/11/20 à 10:16